



Edition du 12/11/2018

## Reglement intérieur

1. Ce règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il s'applique à l'ensemble des adhérents qui devront l'approuver et le respecter dans son intégralité. Il doit être également affiché à la vue de tous dans les locaux attribués à MOUZON-RUN.
2. Le bureau prend toute décision relative au déroulement de la saison, aux entraînements, à la recherche de partenariats, aux activités externes et orientations.
3. Chaque adhérent autorise MOUZON- RUN ainsi que ses ayants droits à utiliser les images fixes ou audio visuelles sur les quelles il pourrait apparaître.
4. L'adhésion commence le 1 er septembre et se termine le 31 aout de l'année suivante. Il est possible d'intégrer la saison en cours selon les modalités financières fixées par le club. *Aucun remboursement ne peut être exigé (démission, exclusion....)*
5. Pour devenir membre, il faut être âgé de plus de 18 ans. Pour les mineurs, à partir de 15 ans, en plus des pièces nécessaires à l'adhésion, une autorisation parentale est obligatoire.
6. La fréquence des entraînements est fixée par le bureau. Aucun changement de planning ou d'horaire ne peut être effectif sans l'accord du président.

7. Sorties collectives : les adhérents devront arriver avec la tenue du club au lieu de RV et aux horaires fixés. En ce qui concerne les sorties de nuit, les coureurs devront être équipés d'un vêtement ou d'un éclairage de signalisation. Ils devront respecter les règles du code de la route et respecter l'environnement.

8. Sorties personnelles : en dehors de celles proposées par l'association, elles sont sous la responsabilité du demandeur et n'engagent en aucun cas le club.

9. Inscriptions aux courses : chaque adhérent dispose d'un package financier dont le montant est fixé par le club pour l'année. Au-delà, les frais sont à sa charge, et il devra s'en acquitter personnellement ; Chaque inscription doit être effectuée au plus tard le mardi précédent l'épreuve.

10. Chaque adhérent est un ambassadeur du club et en porte l'image avant, pendant, et après l'activité sportive.

Date de l'adhésion au règlement :

-----

Le Président :

Eric Beldjoudi

Nom Prénom :

-----

Visa :

-----